



N° 3285

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
TREIZIÈME LÉGISLATURE

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 30 mars 2011.

## PROPOSITION DE LOI

*tendant à proroger le mandat des conseillers  
à l'Assemblée des Français de l'étranger.*

*(Première lecture)*

## TEXTE DE LA COMMISSION

*DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE  
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE*

## ANNEXE AU RAPPORT

---

Voir les numéros :

*Sénat* : 146 (2009-2010), 218, 219 et T.A. 53 (2010-2011).

*Assemblée nationale* : 3115.



### **Article 1<sup>er</sup>**

- ① Le renouvellement de la série B (Europe, Asie et Levant) des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger prévu en juin 2012 se déroulera en juin 2013.
- ② Les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger nommés en application du dernier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative à l'Assemblée des Français de l'étranger dont le renouvellement est prévu en juin 2012 seront renouvelés en juin 2013.

### **Article 2**

- ① Le renouvellement de la série A (Afrique, Amérique) des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger prévu en juin 2015 se déroulera en juin 2016.
- ② Les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger nommés en application du dernier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 précitée dont le renouvellement est prévu en juin 2015 seront renouvelés en juin 2016.